



Paris, le 10 mars 2010

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

STATISTIQUES RELATIVES AUX ÉMISSIONS DE TITRES DE LA ZONE EURO

JANVIER 2010

Le taux de croissance annuel de l'encours de titres de créance émis par les résidents de la zone euro a fléchi, revenant de 8,1 % en décembre 2009 à 7,7 % en janvier 2010. En ce qui concerne les actions cotées émises par les résidents de la zone, ce taux est ressorti à 3,0 % en janvier 2010, inchangé par rapport à décembre 2009.

En janvier 2010, les émissions de titres de créance des résidents de la zone euro ont représenté au total 1 126 milliards d'euros (cf. tableau 1 et graphique 1). Les remboursements ayant porté sur 1 026 milliards d'euros, les émissions nettes sont ressorties à 100 milliards (cf. tableau 1). Le taux de croissance annuel de l'encours de titres de créance émis par les résidents de la zone euro a diminué, revenant de 8,1 % en décembre 2009 à 7,7 % en janvier 2010 (cf. tableau 1 et graphique 3).

En ce qui concerne la ventilation sectorielle, le taux de progression annuel de l'encours de titres de créance émis par les sociétés non financières a fléchi, revenant de 13,7 % en décembre 2009 à 13,2 % en janvier 2010 (cf. tableau 2 et graphique 4). Pour le secteur des institutions financières monétaires (IFM), ce taux s'est inscrit à 2,2 % en janvier, niveau inchangé par rapport à décembre 2009. S'agissant des sociétés financières autres que les IFM, le taux de croissance annuel est ressorti à 13,3 % en janvier 2010, après 13,4 % en décembre 2009. En ce qui concerne les administrations publiques, ce taux est revenu de 11,2 % en décembre 2009 à 10,1 % en janvier.

Si l'on considère la ventilation par échéances, le taux de variation annuel de l'encours de titres de créance à court terme a diminué, s'inscrivant à -2,5 % en janvier 2010 après 0,2 % en décembre 2009 (cf. tableau 1 et graphique 3). S'agissant des institutions financières monétaires, le taux de contraction

annuel de l'encours est passé de - 8,2 % à - 11,3 % sur la même période (cf. tableau 2). Pour les titres de créance à long terme, le taux de croissance annuel s'est établi à 9,1 % en janvier 2010, après 9,2 % en décembre 2009. La progression annuelle de l'encours de titres de créance à long terme émis par les IFM s'est accentuée, passant de 4,0 % à 4,6 % sur la même période. Le taux de croissance annuel de l'encours de titres de créance à long terme assortis d'un taux fixe est revenu de 12,1 % en décembre 2009 à 11,6 % en janvier. Celui des titres de créance à long terme assortis d'un taux variable est passé de 2,9 % en décembre 2009 à 3,5 % en janvier.

S'agissant de la ventilation par devises, le taux de croissance annuel de l'encours de titres de créance libellés en euros s'est inscrit en baisse, à 7,8 % en janvier 2010 après 8,3 % en décembre 2009. Pour les titres de créance émis dans d'autres devises, ce taux a augmenté, passant de 6,4 % en décembre 2009 à 6,6 % en janvier (cf. tableau 1).

En données corrigées des variations saisonnières, le taux de croissance sur trois mois annualisé de l'encours des titres de créance émis par les résidents de la zone euro a progressé, passant de 1,7 % en décembre 2009 à 3,7 % en janvier 2010 (cf. tableau 3 et graphique 5).

Les émissions d'actions cotées par les résidents de la zone euro ont représenté au total 7,9 milliards d'euros en janvier 2010 (cf. tableau 4). Les remboursements ayant porté sur 0,1 milliard d'euros, les émissions nettes sont ressorties à 7,8 milliards. Le taux de croissance annuel de l'encours des actions cotées émises par les résidents de la zone euro (hors effets de valorisation) s'est inscrit à 3,0 % en janvier, niveau inchangé par rapport à décembre 2009 (cf. tableau 4 et graphique 6). Le rythme de progression annuel des actions cotées émises par les sociétés non financières est ressorti à 1,9 % en janvier contre 1,8 % en décembre 2009. S'agissant des institutions financières monétaires, ce taux a diminué, revenant de 9,1 % en décembre 2009 à 8,3 % en janvier. Pour les sociétés financières autres que les IFM, il s'est inscrit à 5,3 % en janvier 2010, niveau inchangé par rapport à décembre 2009.

Les encours d'actions cotées émises par les résidents de la zone euro s'élevaient au total à 4 253 milliards d'euros à fin janvier 2010. Par rapport aux 3 301 milliards d'euros recensés à fin janvier 2009, la valeur du stock d'actions cotées a enregistré une augmentation annuelle de 28,8 % en janvier 2010, contre 26,9 % en décembre 2009.

Sauf indication contraire, les données présentées sont brutes. Outre les évolutions pour janvier 2010, ce communiqué de presse contient des révisions mineures des données concernant les périodes précédentes. En outre, à compter de la période de référence de décembre 2009, un pays de la zone euro a étendu la couverture des titres de créance émis pour inclure également les non-IFM et les titres de créances à court terme émis par le secteur des administrations publiques ; la couverture des actions cotées a également été élargie pour inclure également les cotations internationales. Comme les taux de croissance annuels sont calculés sur la base des transactions financières qui interviennent lorsqu'une entité contracte ou rembourse des engagements, ils ne sont pas affectés par les effets de tout autre changement ne découlant

pas d'opérations. Une série exhaustive de statistiques mises à jour relatives aux émissions de titres peut être obtenue à la page Money, banking and financial markets (Marchés monétaire, bancaire et financier) de la rubrique Statistics du site internet de la BCE (<http://www.ecb.int/stats/money/securities/html/index.en.html>). Ces données, ainsi que les données de la zone euro correspondant à la composition de la zone au moment de la période de référence, peuvent être téléchargées à partir du Statistical Data Warehouse (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE. Les chiffres jusqu'à janvier 2010 seront également publiés dans les éditions d'avril 2010 du Bulletin mensuel de la BCE et du Statistics Pocket Book (recueil statistique sous format de poche) de la BCE. Le prochain communiqué de presse relatif aux émissions de titres de la zone euro sera publié le 14 avril 2010.

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
48 rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82
Internet : <http://www.banque-france.fr>

Tableau 1

Titres de créance émis par les résidents de la zone euro¹⁾, par devises et échéances initiales²⁾
(montants en milliards d'euros, valeur nominale)

	Encours	Émissions nettes	Émissions brutes	Remboursements	Émissions nettes	Encours	Émissions brutes	Remboursements	Émissions nettes	Encours	Émissions brutes	Remboursements	Émissions nettes	Taux de croissance annuels des encours ⁶⁾											
	Janv. 2009		Fév. 2009 - Janv. 2010 ⁴⁾			Déc. 2009 ⁵⁾				Janv. 2010				2008	2009	2009 T1	2009 T2	2009 T3	2009 T4	2009 Août	2009 Sept.	2009 Oct.	2009 Nov.	2009 Déc.	2010 Janv.
Total	13 376,2	145,1	1 090,0	1 004,5	85,5	15 030,9	970,7	1 014,1	-43,4	15 152,2	1 125,7	1 025,6	100,1	7,5	11,1	10,6	12,0	11,5	10,2	11,0	12,0	10,9	9,6	8,1	7,7
dont en euros	12 061,3	135,7	1 008,7	930,4	78,3	13 501,3	882,3	926,6	-44,3	13 587,1	1 019,9	934,9	85,0	7,9	12,0	11,5	13,0	12,6	10,8	12,0	13,1	11,8	10,1	8,3	7,8
dans d'autres devises	1 314,9	9,4	81,3	74,1	7,2	1 529,6	88,4	87,5	1,0	1 565,1	105,8	90,7	15,1	4,3	3,4	3,0	3,9	2,5	4,4	1,8	2,8	3,4	5,3	6,4	6,6
Court terme	1 657,1	56,2	839,9	843,2	-3,3	1 618,7	804,6	831,1	-26,5	1 636,2	823,1	811,0	12,1	22,4	17,3	25,7	23,8	17,0	4,7	14,4	15,9	5,4	1,2	0,2	-2,5
dont en euros	1 471,1	47,4	780,6	785,4	-4,8	1 414,8	729,2	763,4	-34,2	1 428,8	748,5	735,7	12,9	24,5	16,9	25,4	22,8	17,8	3,9	15,6	17,1	5,1	-0,4	-1,7	-4,0
dans d'autres devises	186,0	8,8	59,3	57,8	1,5	203,9	75,4	67,7	7,7	207,4	74,6	75,3	-0,8	10,2	20,2	28,3	31,2	11,8	11,6	5,9	7,9	8,2	14,9	15,7	9,5
Long terme ³⁾	11 719,1	88,9	250,1	161,3	88,8	13 412,2	166,1	182,9	-16,9	13 516,0	302,6	214,6	88,0	5,8	10,2	8,7	10,5	10,8	10,9	10,5	11,5	11,7	10,8	9,2	9,1
dont en euros	10 590,2	88,3	228,1	145,0	83,1	12 086,5	153,1	163,2	-10,1	12 158,2	271,4	199,2	72,2	6,1	11,3	9,8	11,7	12,0	11,8	11,6	12,5	12,7	11,6	9,6	9,4
dans d'autres devises	1 128,9	0,6	22,0	16,3	5,7	1 325,8	13,0	19,7	-6,8	1 357,7	31,2	15,3	15,9	3,2	0,8	-0,8	-0,3	0,9	3,3	1,0	2,0	2,6	3,7	4,9	6,1
dont taux fixe	7 716,4	71,3	170,9	96,4	74,5	8 710,1	82,8	71,9	10,9	8 760,7	200,7	158,7	42,0	3,1	9,6	6,1	9,0	10,6	12,4	10,5	11,7	12,7	12,5	12,1	11,6
dont en euros	6 968,9	65,0	155,3	87,4	68,0	7 876,5	74,1	60,3	13,8	7 903,2	178,1	147,3	30,8	2,9	10,1	6,5	9,6	11,3	12,9	11,2	12,3	13,3	13,0	12,3	11,7
dans d'autres devises	749,4	6,3	15,6	9,1	6,6	835,1	8,7	11,6	-2,9	859,0	22,5	11,4	11,2	4,4	4,8	2,4	3,7	5,1	8,0	4,8	6,6	7,1	8,4	10,3	10,8
dont taux variable	3 495,8	6,9	63,2	52,6	10,6	4 281,3	75,2	83,7	-8,5	4 324,4	83,5	48,1	35,4	12,8	12,3	15,8	14,6	11,6	7,8	10,6	11,2	9,5	7,0	2,9	3,5
dont en euros	3 193,5	11,3	58,1	46,4	11,6	3 834,1	71,8	76,8	-5,0	3 869,2	76,5	44,8	31,7	14,3	14,6	18,7	17,3	13,8	9,3	12,6	13,3	11,3	8,4	3,8	4,2
dans d'autres devises	300,9	-4,4	5,1	6,2	-1,1	446,1	3,4	6,9	-3,5	454,1	7,0	3,3	3,7	0,5	-8,5	-8,5	-9,2	-8,9	-7,4	-8,0	-8,5	-7,7	-7,1	-6,6	-4,5

Source : BCE, Statistiques relatives aux émissions de titres

- 1) Pour les résidents de la zone euro, le taux de couverture des données est estimé à 95 % environ du total des émissions.
- 2) « Court terme » s'applique aux titres dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an (dans des cas exceptionnels, elle est inférieure ou égale à deux ans). Les titres d'une durée initiale plus longue ou à dates d'échéance optionnelles, dont la plus éloignée est supérieure à un an, ou à dates d'échéance indéterminées sont classés dans les émissions à long terme.
- 3) L'écart résiduel entre le total des titres de créance à long terme et celui des titres de créance à long terme à taux fixe et à taux variable correspond aux obligations zéro coupon et aux effets de valorisation.
- 4) Moyennes mensuelles des transactions sur la période
- 5) Un pays de la zone euro a élargi la couverture des émissions de titres de créances à partir de la période de référence de décembre 2009 afin d'inclure également les non-IFM et les titres de créance à court terme émis par les administrations publiques. Il s'ensuit une hausse des encours de l'ordre de 800 milliards d'euros, qui affecte principalement le poste des titres de créance à long terme (et à taux variable).
- 6) Les taux de croissance annuels sont calculés à partir des transactions financières qui ont lieu lorsqu'une entité contracte ou rembourse des engagements. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de l'incidence des reclassements, effets de valorisation et variations de change ni de toute autre modification ne découlant pas de transactions.

Tableau 2

Titres de créance émis par les résidents de la zone euro toutes devises confondues ¹⁾, par secteurs émetteurs ²⁾ et par échéances ³⁾
(montants en milliards d'euros, valeur nominale)

	Encours	Émissions nettes	Émissions brutes	Remboursements	Émissions nettes	Encours	Émissions brutes	Remboursements	Émissions nettes	Encours	Émissions brutes	Remboursements	Émissions nettes	Taux de croissance annuels des encours ⁵⁾																											
														Janv. 2009				Fév. 2009 - Janv. 2010 ⁴⁾				Déc. 2009 ⁵⁾				Janv. 2010				2008	2009	2009 T1	2009 T2	2009 T3	2009 T4	2009 Août	2009 Sept.	2009 Oct.	2009 Nov.	2009 Déc.	2010 Janv.
Total	13 376,2	145,1	1 090,0	1 004,5	85,5	15 030,9	970,7	1 014,1	-43,4	15 152,2	1 125,7	1 025,6	100,1	7,5	11,1	10,6	12,0	11,5	10,2	11,0	12,0	10,9	9,6	8,1	7,7																
IFM	5 346,9	40,2	712,6	702,9	9,7	5 376,2	694,9	723,3	-28,4	5 425,2	712,9	675,2	37,8	7,7	4,6	5,9	5,8	4,1	2,9	3,5	4,2	3,0	2,5	2,2	2,2																
Court terme	861,8	31,4	613,0	620,6	-7,6	732,7	620,7	602,9	17,8	739,9	594,5	592,1	2,4	24,6	2,6	11,5	8,4	-0,4	-8,4	-4,2	-1,7	-8,4	-11,6	-8,2	-11,3																
Long terme	4 485,1	8,8	99,6	82,3	17,3	4 643,5	74,2	120,4	-46,2	4 685,3	118,5	83,1	35,4	5,0	4,9	4,8	5,3	4,8	4,8	4,9	5,1	4,9	5,0	4,0	4,6																
dont																																									
taux fixe	2 350,4	9,3	59,9	39,5	20,4	2 607,1	33,1	40,0	-6,9	2 644,3	78,9	48,2	30,8	4,9	7,0	4,9	6,8	7,2	8,9	7,4	8,2	8,5	9,4	9,6	10,4																
taux variable	1 724,8	-8,4	28,5	33,5	-5,0	1 750,8	34,1	66,9	-32,7	1 754,1	31,0	28,0	3,0	5,6	2,0	5,3	3,3	1,0	-1,6	1,0	0,2	-1,1	-1,8	-4,0	-3,4																
Non-IFM	2 666,1	27,0	138,9	108,3	30,6	3 771,9	136,5	109,3	27,2	3 810,6	141,2	109,5	31,7	17,6	23,5	23,8	25,8	24,1	20,4	22,8	23,6	23,1	19,8	13,6	13,4																
dont																																									
Institutions financières autres que les IFM	1 951,5	17,9	57,2	34,4	22,8	2 972,6	67,6	39,2	28,4	3 002,1	72,5	47,2	25,4	23,0	28,3	30,8	32,5	28,6	22,2	26,8	27,0	25,8	21,3	13,4	13,3																
Court terme	38,9	-23,3	14,2	14,4	-0,2	69,5	19,7	17,7	1,9	69,1	19,7	20,1	-0,4	91,7	-29,2	-0,5	-16,6	-43,5	-45,3	-48,1	-50,8	-45,0	-44,0	-42,9	-9,2																
Long terme	1 912,7	41,2	43,0	20,0	23,0	2 903,1	48,0	21,5	26,5	2 933,1	52,8	27,1	25,8	21,5	30,3	31,7	34,0	31,3	24,7	29,8	30,0	28,6	23,7	15,3	13,8																
dont																																									
taux fixe	663,6	22,3	16,9	6,1	10,7	896,5	8,1	5,9	2,2	901,4	10,7	6,9	3,8	5,7	20,8	12,9	20,3	24,6	25,1	24,6	24,5	26,0	25,5	23,1	19,4																
taux variable	1 222,2	21,3	25,2	13,0	12,3	1 955,0	38,8	13,5	25,3	1 978,3	39,1	19,3	19,8	33,4	37,0	44,7	44,0	36,5	25,4	33,9	34,5	31,2	23,4	11,7	10,9																
Sociétés non financières	714,6	9,1	81,7	73,9	7,8	799,3	68,9	70,1	-1,2	808,5	68,7	62,3	6,3	6,4	11,8	7,9	10,3	13,2	15,5	12,9	15,3	16,2	15,8	13,7	13,2																
Court terme	108,1	-7,7	66,6	69,5	-2,9	70,3	59,3	63,2	-3,9	73,3	60,9	57,9	3,0	15,0	-19,5	-0,3	-17,3	-26,1	-32,9	-26,1	-29,8	-35,8	-39,3	-32,1	-32,1																
Long terme	606,5	16,7	15,0	4,3	10,7	729,0	9,6	6,9	2,7	735,2	7,8	4,5	3,3	4,8	17,9	9,5	15,8	21,1	25,1	20,8	23,2	25,3	26,2	24,2	21,3																
dont																																									
taux fixe	470,1	17,8	14,2	3,2	11,1	597,6	8,1	4,3	3,8	600,0	7,4	4,3	3,1	4,9	24,2	12,5	21,3	28,4	34,0	28,2	31,8	34,3	35,3	32,8	28,4																
taux variable	126,1	-1,1	0,8	1,2	-0,4	121,0	1,4	2,6	-1,2	124,7	0,3	0,2	0,2	7,1	-2,0	0,8	-1,1	-3,3	-4,4	-3,7	-4,8	-4,3	-4,3	-4,6	-3,6																
Administrations publiques	5 363,2	77,9	238,6	193,3	45,2	5 882,9	139,3	181,5	-42,2	5 916,4	271,6	240,9	30,7	3,2	12,0	9,6	12,2	13,5	12,7	13,1	14,6	13,4	12,0	11,2	10,1																
dont																																									
Administrations centrales	5 025,9	81,1	220,3	177,7	42,7	5 509,5	120,9	170,2	-49,2	5 548,6	257,8	221,5	36,4	3,3	12,3	9,9	12,4	13,8	12,9	13,4	14,9	13,6	12,1	11,3	10,2																
Court terme	629,7	61,9	134,2	126,3	7,9	725,5	93,1	137,6	-44,5	741,0	142,6	127,8	14,8	15,5	58,2	65,0	69,2	68,3	37,2	68,1	65,1	37,9	31,4	25,3	15,3																
Long terme	4 396,1	19,2	86,1	51,4	34,7	4 784,1	27,9	32,6	-4,8	4 807,6	115,3	93,7	21,6	2,1	7,5	4,9	6,9	8,2	9,9	7,8	9,6	10,4	9,6	9,5	9,5																
dont																																									
taux fixe	3 981,2	20,9	75,8	44,9	30,9	4 338,3	27,3	20,7	6,6	4 346,6	100,1	93,5	6,6	1,5	8,0	5,3	7,5	9,0	10,3	8,7	10,0	11,1	10,1	9,7	9,3																
taux variable	356,5	-6,8	6,5	4,3	2,2	373,9	0,6	0,2	0,4	382,3	8,3	0,2	8,1	7,6	0,1	0,8	-0,6	-1,6	2,0	-3,8	2,9	1,3	1,7	3,0	7,3																
Autres administrations publiques	337,3	-3,2	18,2	15,7	2,6	373,4	18,4	11,3	7,1	367,8	13,7	19,4	-5,7	2,5	8,9	6,0	9,6	9,5	10,4	9,0	10,6	10,4	10,6	9,7	9,1																
Court terme	18,6	-6,1	11,9	12,3	-0,5	20,7	11,9	9,7	2,1	13,0	5,4	13,2	-7,7	17,3	37,0	62,1	54,3	41,7	6,4	35,4	42,1	9,2	6,3	-16,0	-29,9																
Long terme	318,8	2,9	6,4	3,4	3,0	352,6	6,5	1,6	4,9	354,8	8,3	6,3	2,0	1,9	7,7	3,8	8,1	8,3	10,6	8,0	9,3	10,4	10,8	11,8	11,4																
dont																																									
taux fixe	251,1	0,9	4,2	2,7	1,5	270,6	6,2	1,0	5,2	268,5	3,5	5,8	-2,3	1,4	4,2	1,6	4,8	3,9	6,6	3,5	4,4	6,4	7,1	8,3	7,0																
taux variable	66,3	1,8	2,2	0,7	1,6	80,6	0,3	0,6	-0,3	84,9	4,8	0,5	4,3	3,2	20,7	11,1	19,9	25,1	26,2	25,9	28,2	26,1	25,8	25,2	28,2																

Source : BCE, Statistiques relatives aux émissions de titres

- Pour les résidents de la zone euro, le taux de couverture des données est estimé à 95 % environ du total des émissions.
- « Court terme » s'applique aux titres dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an (dans des cas exceptionnels, elle est inférieure ou égale à deux ans). Les titres d'une durée initiale plus longue ou à dates d'échéance optionnelles, dont la plus éloignée est supérieure à un an, ou à dates d'échéance indéterminées sont classés dans les émissions à long terme.
- L'écart résiduel entre le total des titres de créance à long terme et celui des titres de créance à long terme à taux fixe et à taux variable correspond aux obligations zéro coupon et aux effets de valorisation.
- Moyennes mensuelles des transactions sur la période
- Un pays de la zone euro a élargi la couverture des émissions de titres de créances à partir de la période de référence de décembre 2009 afin d'inclure également les non-IFM et les titres de créance à court terme émis par les administrations publiques. Il s'ensuit une hausse des encours de l'ordre de 800 milliards d'euros, qui affecte principalement le poste des titres de créance à long terme (et à taux variable).
- Les taux de croissance annuels sont calculés à partir des transactions financières qui ont lieu lorsqu'une entité contracte ou rembourse des engagements. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de l'incidence des reclassements, effets de valorisation et variations de change ni de toute autre modification ne découlant pas de transactions.

Tableau 3

Titres de créance émis par les résidents de la zone euro toutes devises confondues ¹⁾, par secteurs émetteurs ²⁾ et par échéances, données cvs
(montants en milliards d'euros, valeur nominale)

	Encours ³⁾	Émissions nettes					Taux de croissance sur trois mois annualisés des encours ⁴⁾												
	Janv. 2010	Janv. 2009	Oct. 2009	Nov. 2009	Déc. 2009	Janv. 2010	2009 Fév.	2009 Mars	2009 Avril	2009 Mai	2009 Juin	2009 Juillet	2009 Août	2009 Sept.	2009 Oct.	2009 Nov.	2009 Déc.	2010 Janv.	
Total	15 200,5	103,1	-1,3	42,7	35,6	72,3	15,8	12,4	11,9	10,4	8,8	9,1	7,4	9,1	5,9	5,4	1,7	3,7	
Court terme	1 641,2	-12,3	-54,1	-8,4	48,7	-58,7	19,2	0,9	9,1	3,8	1,9	1,6	-6,4	2,5	-14,3	-9,0	-3,4	-4,2	
Long terme	13 559,3	115,4	52,8	51,1	-13,1	130,9	15,4	14,1	12,3	11,3	9,8	10,1	9,4	10,0	8,9	7,4	2,4	4,7	
IFM	5 451,0	12,4	-73,0	11,6	23,3	13,8	7,3	4,7	5,0	4,3	4,8	4,6	2,0	2,2	-4,1	-3,3	-2,8	3,7	
Court terme	730,6	0,9	-64,1	-5,8	42,4	-24,0	18,9	5,8	-0,4	-5,7	-6,1	-5,0	-24,2	-17,5	-39,2	-28,4	-13,6	7,5	
Long terme	4 720,4	11,4	-9,0	17,5	-19,1	37,8	5,3	4,4	5,9	6,2	6,9	6,3	7,3	6,0	3,2	1,3	-0,9	3,1	
Non-IFM	3 792,7	45,5	-3,5	5,5	-27,4	68,2	40,5	25,1	24,4	19,7	15,8	18,4	14,0	18,7	8,4	7,7	-4,7	2,9	
dont																			
Institutions financières autres que les IFM	2 980,7	43,7	-10,4	2,9	-34,7	65,8	48,3	31,7	29,3	23,1	16,9	19,0	13,9	17,5	5,2	4,4	-8,8	1,7	
Court terme	71,2	-21,7	4,9	-0,8	0,8	2,3	-85,3	-80,9	16,1	22,5	-23,2	-52,2	-63,8	-55,2	19,0	52,3	61,0	2,7	
Long terme	2 909,5	65,4	-15,3	3,7	-35,5	63,6	58,0	38,7	29,6	23,1	17,9	21,0	16,2	19,4	5,0	3,8	-9,7	1,6	
Sociétés non financières	812,0	1,8	7,0	2,6	7,3	2,4	21,4	8,9	11,9	10,7	12,7	16,7	14,2	22,2	17,7	17,5	8,8	6,3	
Court terme	74,2	-16,4	-4,2	-5,1	2,5	-2,0	-32,7	-63,1	-48,6	-53,5	-47,7	-35,8	-13,5	-1,3	-18,4	-37,8	-28,8	-21,3	
Long terme	737,7	18,2	11,2	7,7	4,7	4,5	35,3	32,8	26,9	26,0	25,4	26,3	18,3	25,4	22,8	26,1	14,1	9,8	
Administrations publiques	5 956,8	45,2	75,2	25,7	39,8	-9,8	13,8	14,4	13,1	12,1	9,4	8,9	9,4	11,2	15,0	12,9	10,2	3,9	
dont																			
Administrations centrales	5 589,4	43,6	71,3	25,2	36,6	-8,2	14,2	14,8	12,9	11,9	9,3	9,2	9,6	11,1	15,1	13,0	10,3	4,1	
Court terme	751,8	25,8	10,0	3,2	5,5	-31,6	57,1	30,3	37,5	32,7	26,8	21,0	24,4	33,5	18,5	15,1	11,0	-10,8	
Long terme	4 837,6	17,8	61,4	22,1	31,1	23,4	9,2	12,7	9,7	9,1	7,0	7,5	7,5	8,0	14,6	12,7	10,1	6,6	
Autres administrations publiques	367,4	1,6	3,9	0,4	3,2	-1,6	9,2	9,0	15,6	14,7	10,3	5,3	7,0	12,4	13,6	11,8	8,5	2,2	
Court terme	13,2	-1,0	-0,6	0,2	-2,5	-3,3	26,1	-25,1	-25,9	-55,5	-38,1	-5,0	22,1	97,6	41,4	87,9	-47,9	-75,6	
Long terme	354,2	2,6	4,4	0,2	5,7	1,7	8,3	11,5	18,5	20,5	13,7	5,9	6,3	9,1	12,3	8,8	12,7	9,1	

Source : BCE, Statistiques relatives aux émissions de titres

- 1) Pour les résidents de la zone euro, le taux de couverture des données est estimé à 95 % environ du total des émissions.
- 2) Codes des secteurs correspondants du SEC 95 : IFM (Eurosystème inclus) comprenant la BCE et les banques centrales nationales de la zone euro (S.121) et les autres institutions financières monétaires (S.122) ; institutions financières autres que les IFM comprenant les autres intermédiaires financiers (S.123), les auxiliaires financiers (S.124), les sociétés d'assurance et les fonds de pension (S.125) ; sociétés non financières (S.11) ; administrations centrales (S.1311) ; autres administrations publiques comprenant les administrations d'États fédérés (S.1312), les administrations locales (S.1313) et les administrations de sécurité sociale (S.1314)
- 3) Un pays de la zone euro a élargi la couverture des émissions de titres de créances à partir de la période de référence de décembre 2009 afin d'inclure également les non-IFM et les titres de créance à court terme émis par les administrations publiques. Il s'ensuit une hausse des encours de l'ordre de 800 milliards d'euros, qui affecte principalement le poste des titres de créance à long terme (et à taux variable).
- 4) Les taux de croissance sur trois mois annualisés sont calculés à partir des transactions financières qui ont lieu lorsqu'une entité contracte ou rembourse des engagements. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de l'incidence des reclassements, effets de valorisation et variations de change, ni de toute autre modification ne découlant pas de transactions. Les taux sont annualisés afin de permettre une comparaison directe avec les taux annuels (veuillez noter que les taux non corrigés présentés au tableau 2 sont presque identiques aux taux annuels corrigés des variations saisonnières).

Tableau 4

Émissions d'actions cotées par les résidents de la zone euro, par secteurs émetteurs¹⁾

(montants en milliards d'euros, valeur de marché)

	Encours	Émissions nettes	Émissions brutes	Rembours- sements	Émissions nettes	Encours	Émissions brutes	Rembours- sements	Émissions nettes	Variation annuelle en pourcentage de la capitalisation boursière ⁴⁾	Encours	Émissions brutes	Rembours- sements	Émissions nettes	Variation annuelle en pourcentage de la capitalisation boursière ⁴⁾	Taux de croissance annuels des encours ⁵⁾												
	Janv. 2009		Fév. 2009 - Janv. 2010 ²⁾			Déc. 2009 ³⁾					Janv. 2010					2008	2009	2009 T1	2009 T2	2009 T3	2009 T4	2009 Août	2009 Sept.	2009 Oct.	2009 Nov.	2009 Déc.	2010 Janv.	
	Total	3 300,8	5,8	9,7	0,7	9,0	4 417,7	16,7	0,2	16,5	26,9	4 253,1	7,9	0,1	7,8	28,8	0,9	2,1	1,1	1,9	2,7	2,8	2,8	2,8	2,7	2,8	3,0	3,0
IFM	342,8	5,7	3,1	0,0	3,1	572,5	1,9	0,0	1,9	51,8	522,9	4,0	0,0	4,0	52,6	2,5	8,5	7,2	8,7	9,3	8,8	9,4	8,4	9,0	8,8	9,1	8,3	
Non-IFM	2 958,1	0,1	6,6	0,7	5,9	3 845,1	14,8	0,2	14,7	23,8	3 730,2	3,9	0,1	3,8	26,1	0,7	1,3	0,3	1,0	1,9	2,0	1,9	2,1	1,9	2,0	2,1	2,2	
dont																												
Institutions financières autres que les IFM	258,7	0,0	1,4	0,1	1,3	345,3	10,4	0,1	10,4	28,3	338,1	0,1	0,1	0,0	30,7	2,6	3,4	3,1	3,4	4,1	2,9	4,3	4,4	1,5	2,5	5,3	5,3	
Sociétés non financières	2 699,3	0,1	5,2	0,6	4,6	3 499,8	4,4	0,1	4,3	23,4	3 392,0	3,8	0,0	3,8	25,7	0,4	1,1	0,0	0,8	1,6	1,9	1,6	1,8	1,9	1,8	1,9	1,9	

Source : BCE, Statistiques relatives aux émissions de titres

1) Codes des secteurs correspondants du SEC 95 : les IFM correspondent aux autres institutions financières monétaires (S.122) ; les institutions financières autres que les IFM comprennent les autres intermédiaires financiers (S.123), les auxiliaires financiers (S.124), les sociétés d'assurance et les fonds de pension (S.125) ; sociétés non financières (S.11)

2) Moyennes mensuelles des transactions sur la période

3) Un pays de la zone euro a étendu la couverture des actions cotées aux cotations internationales. Il s'ensuit une hausse des encours de l'ordre de 120 milliards d'euros, principalement dans le secteur des sociétés non financières.

4) Variation en pourcentage entre l'encours en fin de mois et l'encours 12 mois auparavant

5) Les taux de croissance annuels sont calculés à partir des transactions sur la période et ne sont donc pas corrigés des reclassements ni de toute autre modification ne découlant pas de transactions.